

DÉLIBÉRATION N°2022-23_057 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 7 février 2023

5. Validation des points des CFVU du 24 novembre 2022 et du 19 janvier 2023

Point 5.3 - Calendrier des vacances universitaires 2023-2024

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire: 36 Membres en exercice : 36

Quorum: 18

Membres présents : 21

Membres représentés : 6 Total: 27

Refus de vote: 0

Abstention(s): 2

Suffrages exprimés: 25

Pour: 25 Contre: 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 : VU la délibération CFVU_2022-2023_038 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le calendrier des vacances universitaires 2023-2024.

Besançon, le 10 mars 2023

Pour la présidente et par délégation Le directeur général des services

3 Km

Thierry CAMUS

Annexes / pièces jointes :

Annexe 5.3 : Délibération CFVU_2022-2023_038 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



DELIBERATION N°2022-23_038 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 19 janvier 2023

6. Calendrier des vacances universitaires 2023-2024

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire: 40

Membres en exercice: 39

Quorum: 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 10

des vacances universitaires 2023-2024.

Total: 29

Refus de vote : 0

Abstention(s): 0

Suffrages exprimés: 29

Pour : 29 Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur le calendrier

Besançon, le 19 janvier 2023

Pour la Présidente et par délégation, le directeur général des services

JERS

Thierry CAMUS

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

Calendrier des vacances universitaires 2023-2024



PERIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES 2023-2024 $_{\odot}$

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation, L.412-8 du code de la sécurité sociale et l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2025 et 2025-2026

universitaires a été limitée à une semaine (au regard des deux semaines de vacances scolaires prévues dans l'arrêté), ce choix résulte d'une concertation avec les partenaires de l'université de Bourgogne Franche-Comté, partenaires avec lesquels l'université de Franche-Comté Ce calendrier est établi sur la base de l'arrêté du 7 décembre 2022 susvisé fixant les vacances scolaires. Lorsque la période de vacances possède de nombreuses formations co-accréditées.

natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats sont prévues dans le calendrier propre à chaque formation. Elles peuvent être L'inscription à l'université est annuelle. Les périodes d'interruption des activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes fixées pour la formation durant les périodes suivantes :

	Du : (après les cours)	Au: (matin)
Toussaint (le cas échéant)	samedi 28 octobre 2023	lundi 6 novembre 2023
Noël	samedi 23 décembre 2023	lundi 8 janvier 2024
Hiver IUT	samedi 17 février 2024	lundi 4 mars 2024
Hiver hors IUT (2 ^e semaine)	samedi 24 février 2024	lundi 4 mars 2024
Printemps	samedi 13 avril 2024	lundi 29 avril 2024

(*) à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé.